

Année 2023/24 – APPRENTISSAGE - AFA

**NOTE D'INFORMATION : ORGANISATION DE L'HEBERGEMENT- RENTREE 2023**

Notre établissement propose plusieurs possibilités d'hébergement hebdomadaire aux apprenants majeurs et mineurs :

- Résidence Habitat Jeunes – **Jolimont à Toulouse** (chambre double, nombre de places limité) avec petit déjeuner et restauration du soir.
- Résidence Habitat Jeunes – **l'Escale à Muret** (T1 bis 2 personnes avec kitchenette et petit déjeuner - nombre de places limité)

**Nous attribuerons en priorité les places d'hébergement selon les critères suivants :**

- être titulaire d'un contrat d'apprentissage,
- être à jour du paiement des frais de l'année antérieure,
- résider à plus de 50 km de l'ESM,
- avoir transmis le dossier de validation d'inscription complet et dûment rempli.

**Pour les apprenants majeurs, possibilité d'accueil en tant que Résident à l'année (logement individuel T1 – 20 M2) à la Résidence l'Escale de Muret (sur demande de dossier à effectuer directement auprès de notre partenaire Habitat Jeunes O Toulouse – [www.otoulouse.org](http://www.otoulouse.org))**

**Loyer mensuel : 512.50 €** (chauffage, électricité, eau, taxe d'habitation, charges annexes compris).

Aide « chèque énergie » : réduction de **15.20 €** par mois.

**Le reste à charge avec une APL maximale de 374 € : 123.30 € (selon la situation du jeune).**

**Important : les aides à l'hébergement et à la restauration du soir seront déduites du montant à régler par les apprenants internes sous contrat d'apprentissage.**

## ACCUEIL- PRESTATIONS- TARIF 2023/24 – APPRENTISSAGE- AFA

**TARIFS** : un relevé de facturation vous sera adressé pour chaque période de règlement (aides OPCO déduites).

**1 – Internat : résidence Jolimont - TOULOUSE** (ce tarif tient compte partiellement de l'encadrement des apprenants assuré par le prestataire) :

- forfait hebdomadaire brut = **150.60 €** - aide OPCO déduite pour contrat apprentissage : **42 €**) = **108.60 €**

Prévoir le repas du dimanche soir.

**2 – Internat : résidence l'Escale - MURET** (ce tarif tient compte partiellement de l'accompagnement des apprenants assuré par le prestataire) :

- forfait hebdomadaire brut = **155.00 €** - aide OPCO déduite pour contrat apprentissage : **30 €**) = **125.00 €**

Calcul du forfait de base minimum : **hebdomadaire = du dimanche soir au vendredi matin**  
**(toute semaine commencée est due en totalité)**

**3 – Restauration midi ESM** : mise à disposition de distributeurs automatiques de produits frais micro-ondables, avec monnayeur et terminal Carte Bancaire (prévoir règlement sur place).

**MODE DE PAIEMENT** : à régler de préférence par virement, selon références bancaires suivantes :  
**IBAN : FR76 1780 7000 0110 1193 1181 676 – BIC : CCBPFRPPTLS – Domiciliation : BPOC Entreprises**

### PERIODES DE REGLEMENT :

Septembre à octobre 2023– novembre à décembre 2023

Janvier à mars 2024 – Avril à mai 2024

Juin à juillet 2024 (1<sup>ère</sup> année ou Bac pro)

### LIEUX D'ACCUEIL

RESIDENCE JOLIMONT  
Avenue Yves Bruneau  
31500 TOULOUSE  
(Sortie Métro Jolimont)  
☎ 05.34.30.42.80

RESIDENCE L'ESCALE  
3 rue Carlos et Smith  
31600 Muret  
☎ 05.61.43.85.25

**IMPORTANT** : tout changement de régime en cours d'année doit être effectué par écrit.  
Il ne sera tenu compte d'aucune modification uniquement formulée par oral.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :  
Joël JADEAU : 05.62.11.60.63 / jjadeau@cm-toulouse.fr  
Valérie FAYOS : 05.62.11.60.61 / vfayos@cm-toulouse.fr